

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, M. Foidart, P. Cormier, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, M. David, Laure Détréz, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

S. Caroff qui a donné procuration à P. Cormier
MF Guillemot, qui a donné procuration à A. Buzaré

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Mars 2016
Date de l'affichage : 24 Mars 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33 (32 pour le compte administratif)

2016_36 : Garantie d'emprunt complémentaire PLSA, Opération « Villa Harmonie »

Rapporteur : F. Téroute

La SA HLM le Foyer d'Armor (groupe LH Habitat) sollicite la commune de Guidel pour son opération baptisée « Villa Harmonie », afin qu'elle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt Social Location Accession d'un montant total de 625 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de 5 logements collectifs en location-accession situés rue des Prêtres.

ARKEA Banque E&I s'engage à consentir à la SA HLM le Foyer d'Armor, un Prêt (PSLA) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 625 000 €
- Commission d'engagement : 0,20% du montant
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Périodicité : annuelle
- Conditions financières : Livret A + 1,00% (taux du livret A au 27/01/2016 : 0,75%)
- Type d'échéance : constante

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal, et affaires économiques du 18 Mars 2016,

DECIDE de garantir à hauteur de 50 % le remboursement du PSLA (625 000 €) pour l'opération « Villa Harmonie ».

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 04 Avril 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

Certifié exécutoire,

A Guidel, le



Le Maire,
François Aubertin